

DOSSIER

Les photographies
des ghettos

PAGE 2

LA PAROLE À

Jean-Paul Huchon,
président de la Région

PAGE 6

UN DISCOURS HISTORIQUE

Jacques Chirac

PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN

Voyages d'histoire et de mémoire
Des lieux à découvrir en Île-de-France
Exposition

PAGE 7

DOSSIER

Les photographies des ghettos

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les ghettos ont été largement photographiés : on estime qu'entre 15 000 et 20 000 clichés ont été pris par des professionnels, des amateurs, à des fins de propagande ou clandestinement. Ces photos apportent chacune un témoignage de ce qu'était la vie dans les ghettos, et soulèvent la problématique de l'interprétation des images : qui est le photographe ? Que voit le spectateur ? Qu'a voulu montrer le photographe ? ■

LIRE LA SUITE PAGE 2 >>>

Hans Biebow, chef de l'administration allemande du ghetto (à gauche), et un habitant juif du ghetto. Ghetto de Lodz, vers 1940-1944. La photographie a été réalisée par Walter Genewein, photographe amateur, chef du département des finances au sein de l'administration allemande du ghetto de Łódź. © Musée juif de Francfort

* **Ghetto** : Mot d'origine italienne datant du XVI^e siècle désignant le quartier où les Juifs étaient contraints d'habiter. À partir de 1939, les nazis ont regroupé les Juifs dans des ghettos, où la famine et les épidémies étaient les premières causes de mortalité. La plupart des ghettos ont été liquidés en 1942-1943 et la population qui y vivait encore, déportée vers les centres de mise à mort.

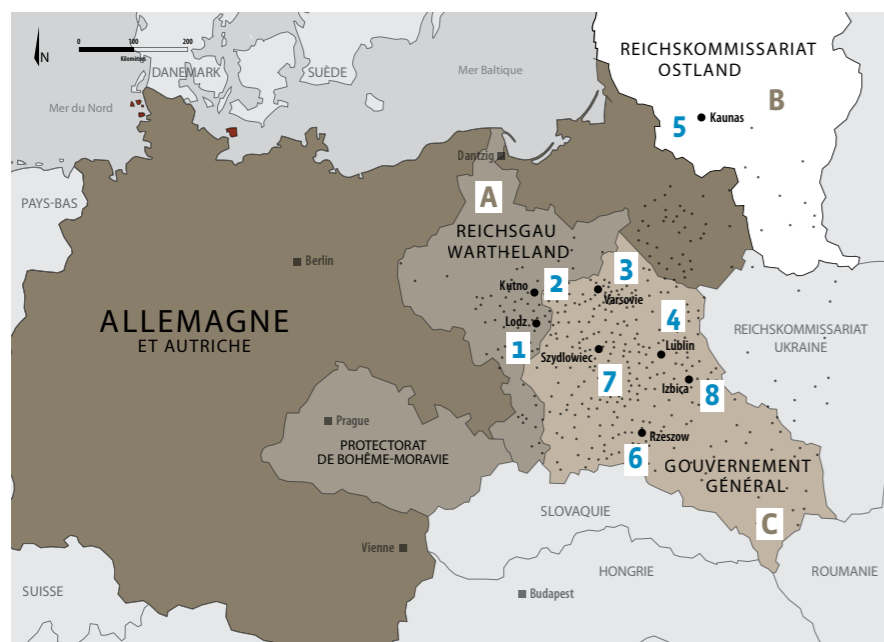
Les photographies des ghettos*

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les ghettos d'Europe centrale mobilisèrent l'attention de nombreux photographes allemands.

LA CRÉATION DES GHETTOS

En janvier 1933, Adolf Hitler, à la tête du parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), devient chancelier du Reich. De 1933 à 1939, les nazis mettent en place des mesures législatives antijuives dans le but d'expulser les Juifs d'Allemagne et des territoires qu'ils contrôlent. Mais, en septembre 1939, l'Allemagne nazie

envahit la Pologne, où vivent plus de trois millions de Juifs. Suite à cette invasion, le territoire de la Pologne est morcelé. Dans la partie dominée par le Reich, les mesures antijuives sont appliquées : les Juifs polonais sont, par exemple, obligés de porter un brassard avec une étoile de David, ou encore interdits de déménager. Le nombre de Juifs vivant au sein des territoires contrôlés par le Reich atteint désormais plus de deux millions de personnes. Les nazis, ne pouvant provoquer leur exil, décident de les regrouper au sein de lieux spécifiques pour les séparer du reste de la population. Les nazis justifient l'isolement forcé des Juifs dans des ghettos, car ils estiment que les Juifs représentent un danger pour la société. Ils les entassent donc dans des quartiers fermés où ils sont emprisonnés. Ils organisent la surpopulation et la famine. L'insalubrité sévit et les épidémies, le typhus notamment, se développent. Au total, plus de quatre cents ghettos ont été créés par les nazis en Pologne et dans les territoires conquis en Union soviétique. Les ghettos n'ont pas tous été mis en place au même moment ni selon un schéma unique. Entre 1942 et 1943, la plupart sont liquidés et les habitants survivants encore sont déportés vers les centres de mise à mort où ils sont assassinés. ■



LES GHETTOS SUR LES TERRITOIRES ANNEXÉS EN 1942

En septembre 1939, l'Allemagne nazie envahit la Pologne. Celle-ci est divisée et dominée en partie par le Reich et l'Union soviétique. En juin 1941, l'Allemagne nazie conquiert également des territoires en Union soviétique. Dans les parties dominées par les nazis, près de 400 ghettos sont créés.

- 1. Avril 1940 : création du ghetto de Łódź.
 - 2. Juin 1940 : création du ghetto de Kutno.
 - 3. Octobre 1940 : création du ghetto de Varsovie.
 - 4. Mars 1941 : création du ghetto de Lublin.
 - 5. Août 1941 : création du ghetto de Kaunas.
 - 6. Décembre 1941 : création du ghetto de Rzeszów.
 - 7. Décembre 1941 : création du ghetto de Szydlowiec.
 - 8. Pas de ghetto fermé à Izbica, mais un quartier juif dense.
- A. Reichsgau Wartheland : 5 millions d'habitants dont environ 385 000 Juifs. Łódź : 2^e plus grande ville de Pologne.
 B. Reichskommissariat Ostland : 19,2 millions d'habitants dont environ 500 000 Juifs.
 C. Gouvernement général : près de 13 millions d'habitants. Varsovie : plus grande ville de Pologne.

© Mémorial de la Shoah

LA PHOTOGRAPHIE AU SERVICE DE LA PROPAGANDE

Le ministère de la Propagande du Reich et la presse nazie organisent la propagande grâce à des photographies prises par les membres officiels des PK (*Propagandakompanie*) dans les zones d'opérations militaires. Les images des ghettos doivent servir à alimenter des textes antisémites publiés dans des journaux de propagande qui démontrent la prétendue dangerosité des Juifs et justifient la création des ghettos pour des raisons sanitaires et de sécurité. Les membres des PK sont les seuls photographes à être autorisés à opérer dans ces secteurs. Ils y travaillent dans le but de répondre aux thématiques commandées : présenter les Polonais comme des sous-hommes, les Juifs comme des êtres paresseux, qui entretiendraient un marché noir, seraient sales et propagateurs de maladie, égoïstes et dangereux. ■



En haut : Page issue de l'article « Juden unter sich » (« Les Juifs entre eux »), paru dans le journal antisémite *Berliner Illustrierte Zeitung* le 24 juillet 1941. Les photographies ont été prises par Ludwig Knobloch, photographe d'une compagnie de propagande nazie ; elles montrent les mesures « sanitaires » prises par le Reich : le hublot d'une porte surmontée d'un panneau « Typhus. Entrée et sortie strictement interdites », le mur d'enceinte et la passerelle. © Collection particulière

LES PHOTOGRAPHES NON OFFICIELS

Parallèlement à l'activité officielle des membres des PK, il arrivait que des photographes amateurs ou des professionnels qui exerçaient ce métier avant guerre prennent des clichés non officiels. Dans le ghetto de Łódź par exemple, le chef comptable allemand, Walter Genewein, reçut des pellicules couleurs pour réaliser des photos pour le chef nazi de l'administration allemande du ghetto Hans Biebow. Les nazis estimaient que les Juifs étaient des êtres paresseux, ils voulaient donc démontrer avec ces images que les

nazis ne les laissaient pas aller à l'oisiveté : grâce à eux, tout le monde, y compris les Juifs, travaillait. Par ailleurs, des soldats en permission, entrés dans les ghettos avec ou sans l'autorisation de leur supérieur, prirent également des photographies, à l'instar de Willy Georg dans le ghetto de Varsovie. Les habitants des ghettos ne pouvaient en aucun cas refuser à un soldat allemand de prendre la pose, aussi il est difficile de dire si le photographe non officiel pouvait avoir ou non de l'empathie vis-à-vis des gens qu'il photographiait. ■



En bas : Groupe d'hommes ayant ôté leur chapeau à la demande du photographe allemand. Ghetto de Varsovie, été 1941. Photographie prise par Willy Georg, photographe allemand amateur, opérateur de radio dans la Wehrmacht. © United States Holocaust Memorial Museum

Malgré les interdictions, les Juifs internés dans les ghettos continuèrent de photographier leur vie quotidienne

LES PHOTOGRAPHES ATTIRÉS DES GHETTOS

Dès 1939, les nazis ordonnèrent aux Juifs allemands, puis aux Juifs des territoires conquis de remettre leurs radios et leurs matériels photographiques. Au sein des ghettos, seuls les photographes désignés par le Conseil juif (structure créée par les nazis, chargée de gérer la vie quotidienne des ghettos selon les instructions

édictees par les nazis) étaient autorisés à réaliser des photographies. Le Conseil juif leur fournissait tout l'équipement nécessaire : appareils photos, pellicules 35 mm, agrandisseur professionnel, équipement de chambre noire, et leur indiquait quels clichés prendre ; les clichés à des fins privées étant proscrits. ■



Ci-contre : Mendel Grossman (à droite), un habitant juif du ghetto, photographie une déportation. Cette photographie est elle-même prise par Henryk Ross, un habitant juif du ghetto. Le fait que le policier juif (au premier plan) ne réagisse pas indique que ces deux photographes étaient reconnus comme travaillant pour le Conseil juif. Ghetto de Łódź, 1942.

© Ghetto Fighters' House Museum

LA PHOTOGRAPHIE COMME TÉMOIGNAGE POUR L'HISTOIRE

Bravant les interdits, les Juifs internés continuèrent, tout au long des années d'oppression nazie, à

documenter leur propre destruction au moyen de la photographie. Mendel Grossman comme Henryk Ross, bénéficiant de

matériel du fait de leur statut de photographes du ghetto de Łódź, ont pris, au péril de leur vie, clandestinement, des photos en cachant leur appareil dans leur manteau. Dans le ghetto de Kaunas, en Lituanie, George Kadish, professeur de mathématiques et de sciences avant guerre, fabriqua lui-même ses propres appareils et pris secrètement près de mille photos de ghetto en trois ans d'internement. Au-delà de la prise de clichés, Grossman et Kadish entendaient leur action comme un véritable impératif moral : il fallait témoigner pour l'Histoire de ce qui arrivait aux populations juives. ■



En haut : Quatre enfants juifs discutent dehors dans le ghetto de Kaunas (Lituanie). Ghetto de Kaunas, vers 1941-1944. Photographie réalisée par George Kadish, photographe amateur et habitant juif du ghetto. Contrairement aux photographes allemands, Kadish connaissait intimement les habitants du ghetto pour pouvoir les photographier de près. © United States Holocaust Memorial Museum

DES PHOTOGRAPHIES DE LA VIE QUOTIDIENNE DES GHETTOS

Des photographies d'anonymes nous sont également parvenues. Prises essentiellement entre 1940 et 1941, elles montrent un autre aspect de la vie des ghettos et représentent ce que les photographes allemands ne pouvaient approcher. Les activités illégales passibles de mort, comme le passage des sacs de contrebande, ne pouvaient en effet être prises en photo que par des amis fiables. D'autres photographies montrent les activités quotidiennes des habitants du ghetto et même des moments de joie partagés. Face à la photographie de propagande nazie, ces clichés d'anonymes attestent de la résistance d'une population, de sa lutte pour la vie et la préservation de sa culture. ■



En bas : L'évocation de la vie dans les ghettos ne serait pas complète sans les photographies prises par des habitants juifs des ghettos. Cette photographie montre le passage de sacs de nourriture par-dessus le mur d'enceinte du ghetto de Varsovie. Vers 1940-1943. Photo : Anonyme, fonds Ringelblum. © Mémorial de la Shoah/Coll. Institut historique juif de Varsovie.

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

LA PAROLE À JEAN-PAUL HUCHON, président de la Région

Parmi les 400 ghettos que les nazis ont créés en Europe de l'Est pendant la guerre, on garde souvent en mémoire celui de Varsovie, en Pologne. Dans *Le Pianiste*, Roman Polanski montre bien ce que fut le quotidien de Władysław Szpilman, de sa famille et des 380 000 Juifs qui y ont vécu : l'entassement, la privation de liberté, la faim, l'insalubrité, les épidémies, les violences, les horreurs du quotidien, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Jusqu'à la destruction du quartier ; jusqu'à la déportation.

Le Mémorial de la Shoah rend la vie des ghettos d'autant plus visible,

d'autant plus frappante, que les photographies qu'il expose ne sont pas des reconstitutions. Elles sont des documents d'histoire, qui nous disent autant quelque chose de ceux qui ont vécu et sont morts dans les ghettos, que de ceux qui les ont photographiés.

En parquant les Juifs comme des bêtes, les nazis ont tout fait pour les priver de leur dignité. Le soulèvement du ghetto de Varsovie, le 19 avril 1943, un combat perdu d'avance, fut d'abord et avant tout un combat pour « sauver la dignité humaine », pour reprendre les mots de

celui qui l'a mené, Mordechai Anielewicz. Les ghettos étaient aussi des lieux où les Juifs mouraient massivement. Mais ils l'étaient en pleine ville, et les autres habitants n'en étaient séparés que d'un mur. La barbarie peut se dérouler à nos portes ; c'est pourquoi, ici comme ailleurs, il ne faut jamais l'oublier. ■

UN DISCOURS HISTORIQUE

En 1995, l'État français reconnaît pour la première fois sa responsabilité

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vél' d'Hiv (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française, prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français :

« Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux

exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. » ■

(Extrait du discours de Jacques Chirac)

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Documentaire

De Nuremberg à Nuremberg, film français (1989), réalisé par Frédéric Rossif.

Fiction

Au revoir les enfants, film français (1987), drame, réalisé par Louis Malle.

Sites Internet

www.memorialdelashoah.org
www.grenierdesarah.org

Livres

BENSOUSSAN (Georges), *Histoire de la Shoah*, PUF, 1996
BERR (Hélène), *Journal*, Tallandier, 2008.
FREDJ (Jacques), *Les Juifs de France dans la Shoah*, coéd. Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
GRYNBERG (Anne), *La Shoah. L'impossible oublié*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1995.
LEVI (Primo), *Si c'est un homme*, Julliard, 1967.
WIESEL (Élie), *La Nuit*, Minuit, 1958.
WIEVIORKA (Annette), *Auschwitz expliqué à ma fille*, Le Seuil, 1999

Bande dessinée

SPIEGELMAN (Art), *Maus*, Flammarion, 2 vol., 1987-1992.

> BIBLIOGRAPHIE SUR LES GHETTOS

Documentaires

Quand les nazis filmaient le ghetto (A Film Unfinished), film israélien, (2010), réalisé par Yael Hersonski.
Le photographe (Fotoamator), film allemand, français, polonais, (1998), réalisé par Dariusz Jablonski.

Fictions

La Liste de Schindler, film américain (1993), drame, réalisé par Steven Spielberg.
Le Pianiste, film français, britannique, allemand et polonais (2002), drame, réalisé par Roman Polanski.

Site Internet

regards-ghettos.memorialdelashoah.org

Livres

Regards sur les ghettos, catalogue de l'exposition (13 novembre 2013-28 septembre 2014), Mémorial de la Shoah, 2013.
BENSOUSSAN (Georges), *Les archives clandestines du ghetto de Varsovie*, éd. Mémorial de la Shoah, 2006.
BLATMAN (Daniel), *En direct du ghetto : la presse clandestine juive dans le ghetto de Varsovie (1940-1943)*, Paris, éd. du Cerf.
CAIN (Larissa), *J'étais enfant dans le ghetto de Varsovie*, Harmattan, 2007.
KAZIK, *Mémoires d'un combattant du ghetto de Varsovie*, Ramsay, 2008.
KORCZAK (Janusz), *Journal du ghetto*, Robert Laffont, 2012.

POUR ALLER PLUS LOIN

VOYAGES D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE

Depuis près de dix ans, le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France organisent pour les jeunes Franciliens des visites pédagogiques d'un lieu symbolique de la Shoah : le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Chaque année, plus de cinq cents élèves de première, de terminale des lycées et des centres d'apprentissage franciliens partent, dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France, en Pologne pour visiter le site du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Encadrés par des coordinateurs pédagogiques du Mémorial, accompagnés dans la

mesure du possible par d'anciens déportés, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un travail de restitution présenté sous forme d'expositions. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne. ■

L'exposition 2013 et celles des années précédentes sont disponibles à la demande de chaque lycée auprès du Mémorial de la Shoah.

RENSEIGNEMENTS : Tél. : 01 53 01 17 09 ou sur www.memorialdelashoah.org



© Morgan Fache/Région Île-de-France

« Quand vous visiterez cette exposition, pensez que les gens présents sur les photos ne vous regardent pas vous : ils regardent le photographe. Cela changera complètement votre perception de l'exposition » Roman Polanski

EXPOSITION

Regards sur les ghettos au Mémorial de la Shoah

Pour aller plus loin dans la réflexion sur les photographies prises dans les ghettos, rendez-vous au Mémorial de la Shoah, Paris 4^e, pour visiter l'exposition *Regards sur les ghettos* prolongée jusqu'au 5 octobre 2014. Des visites guidées adaptées aux scolaires sont proposées aux classes de lycées franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France. ■



© DR

Affiche de l'exposition
Regards sur les ghettos

OUVERTURE

Tous les jours sauf le samedi de 10 heures à 18 heures, nocturne le jeudi jusqu'à 22 heures. Entrée libre.

ACCÈS

17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7)
Bus : 67, 69, 76, 96, Balabus.

RENSEIGNEMENTS, HORAIRES ET DATES DES VISITES ET DES PARCOURS DE MÉMOIRE

Tél. : 01 42 77 44 72
contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

DES LIEUX À DÉCOUVRIR EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France proposent aux élèves de première et de terminale des lycées franciliens des parcours de mémoire couplant une visite du Mémorial de la Shoah, Paris 4^e, et une visite au choix :

- du Mémorial du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine) ;
- du Mémorial de la Shoah de Drancy (Seine-Saint-Denis) ;
- du 11^e arrondissement de Paris, sur les traces de la présence des Judéo-Espagnols ;
- des maisons d'enfants juifs à Paris ;
- des camps annexes parisiens de Drancy ;
- du quartier du Marais, sur les traces de la vie juive à Paris ;
- du Mémorial des martyrs de la Déportation et du monument commémoratif de la rafle du Vél' d'Hiv.

Glossaire

Antisémitisme. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs. Forme particulière de racisme.

Aryen, Aryenne. Dans la doctrine nazie, le monde est organisé selon une hiérarchie raciale. Le terme « aryen » désigne une supposée race nordique et germanique, considérée comme supérieure et pure, par opposition aux autres en particulier les Juifs et les Slaves.

Camps de concentration. Camps de détention édifiés afin d'emprisonner un grand nombre de personnes, sous surveillance militaire ou policière. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau destiné aux opposants politiques et aux individus considérés comme asociaux. Progressivement, d'autres camps de concentration sont mis en place notamment en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou en Pologne (Auschwitz, devenu également un centre de mise à mort), en Autriche pour l'internement des déportés de toute l'Europe. Les internés seront le plus souvent affectés au travail et à la gestion du camp.

Camps d'internement. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France, dès 1938, afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis également les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs.

Centres de mise à mort. Camps d'extermination mis en place par

les nazis durant la phase finale du processus de destruction pour assassiner les Juifs d'Europe. Six centres de mise à mort sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Majdanek et Auschwitz-Birkenau (Majdanek et Auschwitz-Birkenau étaient à la fois des camps de concentration et d'extermination). Les victimes y étaient gazées.

Génocide. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

Holocauste. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque. Ce terme signifie « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. Mais ce terme est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

Négationnisme. Négation du fait que les Juifs ont été exterminés en grand nombre. Délit puni par la loi.

Racisme. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

Shoah. « Catastrophe », en hébreu. Ce terme désigne l'extermination des Juifs par les nazis.

Solution finale. Formule utilisée par les nazis pour camoufler la destruction systématique des Juifs d'Europe par la déportation, la mise à mort dans les chambres à gaz, le travail forcé jusqu'à la mort, les tortures. Vraisemblablement décidée à l'automne 1941, c'est lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, que les nazis ont défini les modalités techniques de la « Solution finale de la question juive ». D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été exterminés par les nazis et leurs alliés.



Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier – 75004 Paris



Conseil régional d'Île-de-France

Unité lycées
24, rue du Général-Bertrand – 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

La Région Île-de-France remercie le Mémorial de la Shoah et les commissaires de l'exposition Daniel Blatman, Sophie Nagiscarde et Marie-Édith Agostini, ainsi que les auteurs du catalogue de l'exposition Anne Bernard, Daniel Blatman, Johann Chapoutot, Judith Cohen, Simon Perego, Rolf Sachsse et Daniel Uziel pour leur aide à la réalisation de ce document. Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France www.iledefrance.fr